



RAPPORT ANNUEL
D'AVANCEMENT
EITI 2016

Secrétariat Exécutif EITI Madagascar

Juin 2017

SOMMAIRE

ACRONYMES	3
1. PREAMBULE	1
2. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EITI A MADAGASCAR.....	1
3. ÉVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE	2
3.1 PUBLICATION DU RAPPORT DE RECONCILIATION RELATIF A L'ANNEE FISCALE 2014	2
3.1.1 <i>Les principaux résultats du rapport de réconciliation 2014</i>	2
3.2 RAPPORT DE RECONCILIATION RELATIF A L'EXERCICE FISCAL 2015	6
3.3 SUIVI DES ETUDES REALISEES PAR LE COMITE NATIONAL	7
3.3.1 <i>Suivi de la transparence sur la gestion des permis miniers</i>	7
3.3.2 <i>Suivi de la transparence des informations géo-scientifiques</i>	9
3.4 SOUTIEN AU PROCESSUS DE RECONCILIATION	10
4. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL.....	11
5. EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'EITI.....	18
6. APERÇU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION, LE CAS ECHEANT	31
7. POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS EITI	37
7.1 Points forts identifiées dans le processus EITI durant l'année 2016	37
7.2 Faiblesses identifiées dans le processus EITI durant l'année 2016	37
8. COUTS TOTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE	37
9. COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES	38
10. CE RAPPORT D'ACTIVITES A-T-IL ETE DISCUTE EN DEHORS DU GROUPE MULTIPARTITE ?	38
11. COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE ET NOMBRE DES REUNIONS DURANT LA PERIODE CONCERNEE	38
11.1 <i>Composition détaillée du Groupe Multipartite durant la période concernée</i>	39
11.2 <i>Réunions effectuées durant l'année 2016 et présences des membres du Comité National</i>	40
12. PERSPECTIVES 2017	40

13. CONCLUSIONS	41
ANNEXE I: Plan d'activités EITI Madagascar 2017.....	42

ACRONYMES

ANO	Avis de Non Objection
ANOR	Agence Nationale de l'Or
APPAM	Association Professionnelle du secteur Pétrolier-Amont de Madagascar
BAD	Banque Africaine du Développement
BCMM	Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
BPGRM	Base des données du Projet de Gestion des Ressources Minières
CNM	Comité National des Mines
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGM	Direction Générale des Mines
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative
FAM	Frais d'Administration Minière
GIE	Groupement des Industries Extractives
INSTAT	Institut National des Statistiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MDTF	Multi Donors Trust Fund
OSC	Organisation de la Société Civile
PAGI	Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez
PGRM	Projet de Gestion des Ressources Minières
SIG	Système d'Information Géographique
TDR	Termes de Références
TVA	Taxe de valeur ajoutée

1. PREAMBULE

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE / EITI) est une initiative mondiale tripartite qui, sur une base volontaire, regroupe en son sein États et Gouvernements, Compagnies du Secteur Extractif et Organisations de la Société Civile.

Elle œuvre pour l'amélioration de la transparence et s'efforce de promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilité dans la gestion et l'utilisation des revenus issus des ressources minières et pétrolières.

L'EITI a été lancée en 2002, à l'instigation de l'ancien Premier Ministre britannique Mr Tony BLAIR, lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable à JOHANNESBURG.

Actuellement appliquée dans cinquante et un (51) pays, la Norme EITI regroupe un ensemble de sept (07) exigences qui doivent être satisfaites pour que chaque pays puisse être reconnu, initialement comme "Pays Candidat" puis, ensuite, comme "Pays Conforme" à l'EITI. L'application de cette norme et son suivi sont, dans chaque pays, assurés notamment par un Groupe Multipartite fonctionnel (Comité National) qui associe des représentants du Gouvernement, des Compagnies Extractives et des Organisations de la Société Civile et requiert leur participation pleine et active.

2. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EITI A MADAGASCAR

Après la relance de la mise en œuvre de l'EITI Madagascar suite à la levée de suspension le 06 juin 2014, le Comité National a continué les activités de préparation de la validation du pays à la norme internationale EITI depuis 2015 et particulièrement en 2016. Ce, en suivant le plan de travail annuel mis à jour et en essayant de continuer les lobbyings pour la redynamisation des engagements de toutes les parties prenantes.

Historiquement accepté comme "Pays candidat à l'EITI" en février 2008, MADAGASCAR était devenu "Pays Candidat Suspendu" en octobre 2011 du fait de la non-reconnaissance, par la Communauté Internationale, des Gouvernements de transition issus de la crise politique de 2009. Cependant, le pays a poursuivi la mise en œuvre de la norme EITI grâce au soutien d'un Comité National actif et engagé et a pu continuer à bénéficier des missions de supervision du Secrétariat International de l'EITI. Ce qui a abouti après un long processus de sortie de crise avec, en point d'orgue, l'élection d'un nouveau Président de la République, à la levée de la suspension.

Dès lors, l'objectif de l'EITI MADAGASCAR est de traduire les principes et les exigences de l'EITI en une norme reconnue et appliquée au niveau national en matière de transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. L'EITI soutient en effet qu'une transparence renforcée dans la gestion des revenus issus des ressources naturelles peut contribuer à réduire la corruption. Ces revenus peuvent, en outre, impacter significativement la croissance de l'économie, réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie de la population.

La mise en œuvre de l'EITI repose sur deux (2) mécanismes principaux :

La publication annuelle des versements effectués par les industries extractives à l'État (sur la foi des déclarations des entreprises) et des encaissements perçus par l'État (sur la foi des déclarations des entités étatiques), appuyés par des informations contextuelles du Secteur Extractif du pays. Chaque pays participant doit, ensuite, procéder à un rapport de rapprochement - élaboré par un auditeur indépendant - de ces deux (2) flux afin d'évaluer les éventuels écarts ;

Le développement d'une Plateforme Multipartite destinée à promouvoir les réformes liées à la gouvernance du Secteur Extractif et à renforcer une approche axée sur le dialogue entre les Parties Prenantes. L'EITI encourage ainsi les débats publics autour de la question des recettes générées par l'exploitation des ressources non renouvelables et de l'utilisation desdites recettes.

3. ÉVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

En 2016, fort et confiant de la politique de relance du secteur extractif malgache, le nouveau plan de travail mis à jour de l'EITI Madagascar, validé par le Comité National a été élaboré en tenant compte des réalités et des attentes du secteur extractif. Suivant les axes identifiés, les activités ont été soutenues par les financements des bailleurs traditionnels tels que la Banque Africaine de Développement à travers le PAGI (Projet d'Appui à la Gouvernance Institutionnelle), et le Multi Donors Trust Fund (MDTF) géré par la Banque Mondiale et du Basket Fund dont le Gouvernement Malgache est le principal financier.

Pour l'année 2016, le budget total prévu avec les trois bailleurs dont un basket fund à financer par l'Etat malgache s'est élevé à 536 654 USD, et a été réparti comme suit :

- Banque Africaine de Développement : 200 500 USD
- Multi Donors Trust Fund : 236 154USD
- Basket Fund : 100 000 USD

Si le fonds nécessaire pour financer les activités est disponible, malheureusement, le budget prévu pour la coordination du Secrétariat National qui devait être financé par le Basket Fund n'a pas été concrétisé. Ce fonds aurait dû permettre entre autres le paiement des honoraires du Secrétaire Exécutif, du Responsable de la Communication, de l'Assistant Administratif et Financier ainsi que du Webmaster/Informaticien.

Durant l'année 2016, le personnel réduit du Secrétariat exécutif était constitué par le Secrétaire Exécutif et l'Assistant Administratif et Financier qui ont eu tant bien que mal assuré le fonctionnement de l'EITI et la mise en œuvre des activités. Comme la solution trouvée avec la Banque Africaine du Développement (BAD) pour payer les arriérés du secrétariat exécutif au mois de décembre 2015 ne couvraient que le premier trimestre de 2016, les honoraires n'ont donc pas été payés depuis le mois de mars 2016 jusqu'à la fin de l'année.

Si bien que vers la fin de l'année, le manque de motivation et les difficultés financières ont amené également l'assistant administratif à abandonné son poste au sein de l'EITI Madagascar. Il ne restait donc plus que le Secrétaire exécutif à partir du mois de décembre 2016.

Grace aux soutiens des membres actifs du Comité National, les principales activités entreprises durant l'année objet du rapport, se résument comme suit :

3.1 PUBLICATION DU RAPPORT DE RECONCILIATION RELATIF A L'ANNEE FISCALE 2014

Avant le délai de publication du rapport de réconciliation 2014 suivant les exigences de la norme EITI, EITI Madagascar a publié au mois de décembre 2016, le rapport de réconciliation EITI couvrant l'année fiscale 2014. En effet, à l'issue d'un processus d'appel à manifestation ouvert avec la Banque africaine de Développement, le Comité National EITI a retenu le cabinet PricewaterhouseCoopers pour la réalisation du rapport.

Ce rapport était prévu depuis le mois de septembre 2016, mais compte tenu des difficultés administratives rencontrées lors des procédures de recrutement de l'administrateur indépendant, la mission n'a pu commencer qu'au mois de juillet 2016.

3.1.1 Les principaux résultats du rapport de réconciliation 2014

a) **Faits marquants**

En général, l'année 2014 a été une année difficile pour le secteur minier, la continuation de la baisse des prix des matières premières au niveau international a contraint les entreprises à déployer des mesures drastiques pour améliorer leur cash-flow disponible.

A Madagascar, le gel de « l'octroi de permis » fait suite à la note du Conseil de Gouvernement No. 34/2011-PM/SGG/SC, signée par le Secrétaire Général du Gouvernement, qui interdit l'octroi de nouveau permis depuis le 6 avril 2011 (Annexe 6). La suspension d'octroi de permis a tacitement perduré en 2014 sans qu'un texte ayant une véritable valeur légale n'entérine cette disposition.

En outre, notons l'existence d'une instruction n°207-2013 portant sur la gestion des titres miniers en date du 13 décembre 2013 émise par le Ministre des Mines à l'attention de l'ensemble des directions du Ministère des Mines et du BCMM. Cette instruction, affichée dans les bureaux du BCMM, poursuivait l'objectif d'assainir la gestion des titres miniers dans le cadre de l'expédition des affaires courantes et le traitement des mouvements des titres (cession, renouvellement, transformation,...) :

Source : BCMM (via canevas du réconciliateur 2014)				Source : Diagnostic de la gestion des titres miniers			
Type	Nombre de carrés	Superficie en km2		Nombre de carrés	Superficie en km2		
PRE	20 474	7 997,66	12,25%	20 641	8 062,89	12,30%	
PR	132 446	51 736,72	79,26%	134 704	52 618,75	80,27%	
PE	14 179	5 538,67	8,49%	12 465	4 869,14	7,43%	
Totaux	167 099	65 273,05	100%	167 810	65 550,78	100%	

Dans les bassins sédimentaires de Madagascar, on recense 17 blocs pétroliers attribués et 229 autres blocs pétroliers encore disponibles. Parmi les 229 blocs disponibles, figurent 225 blocs offshore et 4 blocs on shore. Dix sociétés pétrolières étaient titulaires d'un CPP valide en 2014. L'ensemble de ces 10 sociétés entrent dans le cadre de la réconciliation et seules 5 ont rempli le canevas. Le non remplissage des canevas par les sociétés a été justifié soit pour cause de fermeture des projets soit que les représentants n'étaient pas identifiés.

b) Les écarts décryptés lors des travaux de réconciliation des flux

D'abord, suivant le cadrage défini par le Comité National EITI, sont considérés comme "paiements significatifs" tous les paiements supérieurs à 5000 USD. Pour l'année fiscale 2014, cent quarante-un (141) opérateurs, incluant entreprises et personnes physiques, ont été identifiées comme ayant effectué un total de paiements supérieurs à USD 5 000.

Trente (30) opérateurs sur les 141 décryptés constituent les **92,53%** de la totalité des paiements significatifs encaissés par l'État. Les travaux de rapprochements et de vérifications ont été effectués auprès de ces 30 opérateurs au lieu des **44 opérateurs** prévus qui auraient amenés le taux de couverture de la réconciliation à **97,56%**. Le niveau de mobilisation des entités n'a pas permis de réconcilier toutes les entités nécessaires pour atteindre le niveau de couverture souhaité par les termes de références. En effet, seules 40 entités ont pu être réconciliées pour atteindre un niveau de couverture de 92,96 % contre un objectif fixé par les TDRs de 97,5% pour 50 entités. Sur les 65 entités retenues dans l'étude de matérialité initiale :

- 40 entités ont renseigné le canevas de déclaration ;
- 5 entités ont explicitement annoncé leur non-participation ;
- 20 entités n'ont pas pu être identifiées malgré les diligences déployées.

Ce résultat est assez particulier, alors que pour l'exercice fiscal 2013, **34 opérateurs** sur les 102 décryptés constituaient les **99,12%** de la totalité des paiements significatifs encaissés par l'État.

Les travaux de réconciliation des flux de paiements ont eu pour objectif de détecter l'existence d'éventuels écarts entre les montants des paiements déclarés par les entreprises extractives et les revenus déclarés par l'Etat. Les écarts identifiés initialement ont été analysés et ajustés chaque fois que les justifications nécessaires ont été produites par les parties déclarantes.

Les écarts après ajustement du groupe A non rapprochés est résumés au niveau du tableau suivant :

Secteur	Total des paiements des entreprises (USD)	Total des recettes des organismes collecteurs (USD)	Ecart résiduel
ENTREPRISES EXTRACTIVES DU GROUPE A	56 748 318,65	56 689 852,76	58 465,89
Ecart résiduel en %			0,10%

L'écart résiduel non réconcilié global s'élève à **58 465,89 USD** soit **0,10%** du total des recettes déclarées par l'Etat après ajustements. En 2013, cet écart résiduel était de 2,42% représentant 4 643 800 USD et -0.36% soit - 502 200 USD pour l'exercice fiscal 2012

c) Les revenus du secteur extractif selon leur origine

A Madagascar, le secteur minier représente 92 % des revenus issus du secteur extractif ; laissant ainsi 8 % au secteur pétrolier (la figure ci-dessous présente clairement le fossé entre les revenus tirés du secteur pétrolier et tirés du secteur minier).

Voici les revenus du secteur extractif ayant effectué des paiements significatifs selon que ces revenus proviennent du secteur minier ou pétrolier :

SECTEUR	MONTANT (en USD)
ENTREPRISES MINIERES	56 292 172,65
ENTREPRISES PETROLIERES	4 740 000,18
Total général	61 032 172,83

Le tableau suivant relate l'évolution des recettes extractives pour chacune des cinq (5) organismes collecteurs entre le groupe A en 2013 et en 2014.

Unité : en Milliers USD

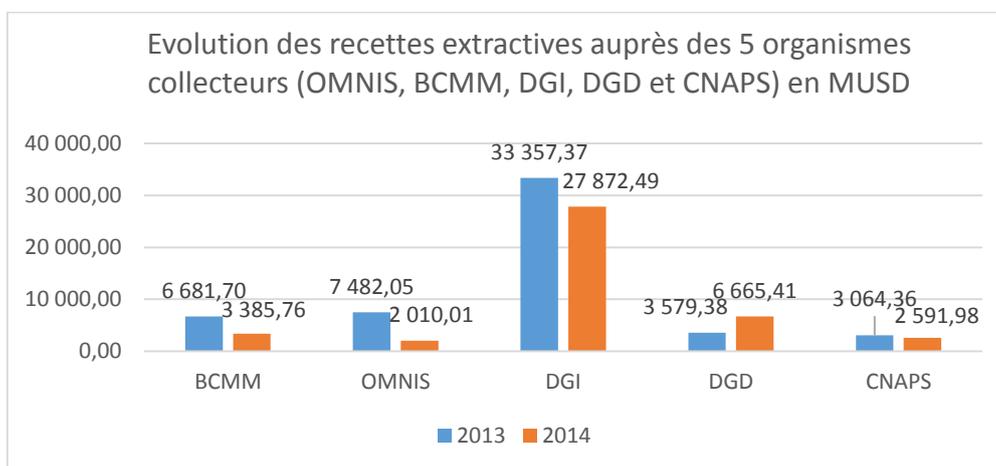
Année	BCMM	OMNIS	DGI	DGD	CNAPS	Autres	Total	
2013 ¹	6 681,70	7 482,05	154 037,37(*)	3 579,38	3 064,36	17 245,87	192 090,73	
2013	6 681,70	7 482,05	33 357,37	3 579,38	3 064,36	17 245,87	71 410,73	
2014	4 065,91 ²	3 385,76	2 010,01	27 872,49	6 665,41	2 591,98	13 484,05	56 600,38
Var ^o (2014/13)	-3 295,94	-5 472,04	-5 484,88	3 086,03	-472,38	-3 761,82	-15 401,03	
Var ^o (2014/13) en %	-49,33%	-73,14%	-16,44%	86,22%	-15,42%	-21,81%	-21,57%	

Cette perte significative de recette globale de -21,57 % entre 2014 et 2013 est hautement démonstrative de la grande difficulté économique et contextuelle rencontrée le secteur extractif à Madagascar en 2014

¹ Commentaires sur l'impact de la TVA non remboursée et la TVA non récupérée sur les montants divulgués : il s'est avéré que les précédents rapports de réconciliation incluaient dans les dépenses fiscales les montants de crédit TVA que détenaient les entités extractives à l'encontre de l'administration fiscale (essentiellement : AMSA/DMSA). Le changement de doctrine du comité ITIE impacte significativement le montant indiqué au titre de la régie DGI dans le tableau précité.

Source : Rapport EITI 2013 – Page 11. Le montant divulgué le niveau des recettes perçues par la DGI en 2013 contient la TVA payée aux fournisseurs, ayant fait l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'Etat conformément à la loi pour les sociétés concernées, mais dont le remboursement n'a pas été reçu par les sociétés dans les délais prescrits par la loi. A titre d'information, la TVA non-remboursée en 2013 s'élevait à USD 58,63 millions et la TVA non-récupérée à USD 62,05 millions (Rapport EITI 2013 – Page 8). En 2014 la TVA non-remboursée s'élevait à USD 52,40 millions

² Ce montant de 4.065,91 milliers USD est un montant de FAM indiqué T.T.C. En effet, l'année 2014 a été marquée par le fait que le BCMM a brusquement modifié le traitement fiscal des FAM. Suite à un contrôle fiscal subi par le BCMM sur la TVA où l'administration fiscale a estimé que le BCMM n'avait jamais correctement appliqué le CGI puisque les FAM aurait dû être assujetti à la TVA ; le BCMM a été tenu d'imposer à la TVA les FAM à partir de 2014. Ainsi, le montant HTVA pour 2014 est de 3 385,76 milliers USD. La variation entre 2013 et 2014 pour les montants de FAM est basée sur le montant HTVA.



d) La répartition des encaissements par entités publiques

La répartition des flux par entité publique est présentée dans le tableau ci-dessous et fait ressortir la DGI comme étant l'entité publique ayant perçu les flux de paiements les plus importants en provenance des industries extractives pour l'exercice 2014, soit près de 47%. En 2013, la DGI comptabilisait toujours 80% des flux.

PERCEPTION	ENTREPRISES MINIERES	ENTREPRISES PETROLIERES	MONTANT TOTAL (en USD)	%	% (en 2013)
ANDEA	1 968,54	0,00	1 968,54	0,002%	-
ARTEC	895,93	1 147,21	2 043,15	0,003%	-
ONE	140 381,26	20 513,33	160 894,59	0,263%	-
AUTRES	393 226,35	708,58	393 934,93		9%
DOMAINE	425 199,49	0,00	425 199,49	0,645%	-
ORGANISATION SANITAIRE	1 468 288,61	89 787,72	1 558 076,33	2,552%	-
DGM	1 618 154,63	0,00	1 618 154,63	2,651%	-
PORT	2 312 578,83	0,00	2 312 578,83	3,789%	-
CNAPS	2 567 667,28	70 233,84	2 637 901,12	4,322%	2%
OMNIS	0,00	3 609 326,86	3 609 326,86	5,913%	4%
BCMM	6 207 603,97	0,00	6 207 603,97	10,171%	3%
DGD	6 710 745,87	38 289,79	6 749 035,66	11,058%	2%
CTD	6 462 027,61	649 823,91	7 111 851,52	11,652%	-
DGI	27 983 434,27	260 168,94	28 243 603,21	46,979%	80%
Grand Total	56 292 172,65	4 740 000,18	61 032 172,83	100%	100%

e) Les informations contextuelles

La production des informations contextuelles sur le secteur extractif fait partie des nouvelles normes EITI 2016. Le rapport 2014 présente, entre autres, les informations suivantes:

- **L'exploitation et l'exportation illégale d'or** constituent encore un aspect frappant des petites mines. En 2014, la valeur de ces exportations vers le reste du monde est estimée à **45,77 Millions d'USD** en 2014 contre 48,27 Millions d'USD en 2013 (données CNUCED). Ce qui est une perte à gagner pour l'Etat d'une valeur de 915 400 USD de redevance (l'équivalent de 2% de la valeur totale d'exportation).

- La valeur des exportations de **pierres précieuses** est de l'ordre de **14 247 642 USD**, soit **0,72%** de l'exportation de Madagascar en 2014. Les substances exportées sont principalement les pierres fines brutes à caractère industriel, les pierres fines brutes, le corindon, l'émeraude et le saphir. Cependant ces chiffres présentent un intérêt limité du fait que la majeure partie des exportations de ces substances se font souvent de manière illicite.
- Les revenus générés par le secteur extractif, pour ce qui concerne les entités ayant procédé à des paiements significatifs, **totalisent un montant de 60,97 millions USD en l'année 2014**. En termes de valeur ajoutée au prix courant, **la contribution des industries extractives est à hauteur de 4,18 % du PIB en 2014**, contre 3,43 % en 2013
Deux études de 2016 dont les Retombées économiques de l'exploitation minière industrielle à Madagascar « résumé de recherche », Centre pour la Responsabilité Sociale dans le Secteur Minier (CSRSM), l'Université de Queensland et l'équipe de la Banque mondiale, ont indiqué que le secteur minier ne représentait que 2,12 % du PIB (et encore, en intégrant la production de ciment et de matériaux de construction).
- Le **flux d'IDE** a connu une baisse en passant de 797,08 millions USD à **101,09 millions USD** entre 2007 et **2014**, soit une contraction de -695,99 millions USD. Cette contraction fait suite à la conjonction de deux principaux facteurs :
 - Baisse significative des investissements des deux principaux projets miniers (AMBATOVY et QMM) qui sont passés en phase d'exploitation ;
 - Absence de nouveaux projets miniers d'envergure durant cette période ;
- Au niveau des recettes fiscales également, le secteur extractif représente **3,51% des recettes totales de la Direction Générale des Impôts en 2014**, contre 14% en 2013. La baisse des recettes minières et pétrolières explique cette statistique.
- En termes d'**emploi**, la contribution du secteur extractif est résumée dans le tableau suivant :

(en Nombre)	2013	2014	Variation
Nombre d'employés du secteur extractif	4 600	5 583	983
Nombre d'employés affiliés à la CNAPS	576 048	577 673	1625
Poids du secteur extractif	0,80%	0,97%	

Source : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS) – Données 2014

La répartition par genre et par nationalité est présentée dans le tableau ci-après :

(en Nombre)	Nationalité étrangère		Nationalité Malagasy		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	
Effectifs	15	62	819	4687	5583
Pourcentage	0,27%	1,11%	14,67%	83,95%	100,00%
		1,38%		98,62%	100,00%

3.2 RAPPORT DE RECONCILIATION RELATIF A L'EXERCICE FISCAL 2015

Compte tenu des expériences sur le retard pris dans les réalisations des activités par rapport aux procédures, le comité national a décidé d'engager les démarches pour le recrutement à temps de l'administrateur indépendant qui réalisera le rapport de réconciliation relatif à l'exercice 2015.

Ces travaux sont financés par la BAD à travers le PAGI et les étapes suivantes ont été accomplies :

- Les Termes de Références (TDR) en vue du recrutement du cabinet réconciliateur ont été élaborés et approuvés par le Comité National le 21 Juin, 2016,
- Les TDR en question ont reçu l'Avis de Non Objection (ANO) de la BAD, et l'appel à manifestation d'intérêt a été lancé en Août, 2016,

- Les procédures de recrutement de l'administrateur indépendant n'ont pas pu être achevées en 2016 malgré la recommandation de produire le rapport EITI 2015 avant septembre 2017.

3.3 SUIVI DES ETUDES REALISEES PAR LE COMITE NATIONAL

Suite aux initiatives prises par le Comité National de diligenter des études sur la transparence de la gestion des permis miniers au niveau du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM) et celle de l'information géo-scientifique au niveau de la Direction de la Géologie en 2015, le suivi des principales recommandations a fait partie du Plan de Travail 2016.

3.3.1 Suivi de la transparence sur la gestion des permis miniers

Ce programme financé par le MDTF dont le fonds est administré par la Banque Mondiale a été initié suite au gel des permis miniers depuis 2009 et au dérèglement de la gestion des titres miniers. En 2015, afin de contribuer à l'amélioration de la transparence dans les procédures d'octroi et de gouvernance des permis miniers, un consultant a été recruté par le Comité National pour faire le diagnostic du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM). Ce diagnostic concernait la situation des titres miniers, l'organisation institutionnelle du BCMM, les procédures cadastrales, les ressources en matériels et équipements du BCMM, la situation financière et la viabilité du BCMM.

En 2016, il a été convenu que l'EITI Madagascar se chargera de suivre la mise en œuvre des principales recommandations issues de ce rapport initial. Un rapport de suivi était ainsi publié au mois de janvier 2016 avec les principaux aspects suivants :

Le rapport de diagnostic concluait qu'il était nécessaire prendre des mesures urgentes pour redresser la situation actuelle :

- redresser la situation actuelle,
- rétablir la bonne pratique cadastrale et
- assurer les droits des titulaires et requérants par le déblocage des demandes en instance et la réouverture du guichet pour la réception de nouvelles demandes.

Cependant, cette réouverture ne peut pas être faite d'une façon immédiate et précise sans que ces deux conditions préalables aient été remplies. A ce sujet, plusieurs recommandations ont été faites et résumées dans les tableaux ci-dessous :

RECOMMANDATION	APPLICATION
Publier des règles claires et communes pour l'« apurement cadastral »	NO
Publier les critères de sélection pour l'octroi	NO
Atelier de bonnes pratiques cadastrales	NO
Rétablir l'autonomie opérationnelle du cadastre	NO
Corriger les problèmes dérivés des situations exceptionnelles	NO
Prendre en compte l'expérience internationale dans la réforme du code minier	OUI
Préparer et annoncer la réouverture du cadastre pour la réception de nouvelles demandes	NO
Réactiver le site web du BCMM	NO

Afin de faciliter le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des recommandations, il a été préparé le tableau de bord ci-dessous avec quatre axes principaux de la gestion des titres miniers dont la transparence, la fonctionnalité institutionnelle, la fonctionnalité technique et l'apurement cadastral :

CONCEPT / ACTIVITÉ	PARAMÈTRE / ACTIVITÉ	DATE LIMITE PROPOSÉE	OBSERVATION
TRANSPARENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des actes signés 	Immédiate	
	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des critères pour faire le choix des demandes à octroyer 	Immédiate	
	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi des demandes en instance depuis le BCMM au Ministère 	Immédiate	
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des prévisions de la Loi (délais d'octroi, ressuscitation,...) 	Immédiate	
	<ul style="list-style-type: none"> • Publicité et diffusion des conditions pour l'ouverture du cadastre 	1 mois	
FONCTIONNALITÉ INSTITUTIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Corriger les erreurs détectées aux procédures cadastrales en relation avec les interférences politiques 	Immédiate	
	<ul style="list-style-type: none"> • Nommer le nouveau Directeur General du BCMM 	1 mois	
	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier le partage des responsabilités institutionnelles de la nouvelle organisation 	Avant l'approbation de la Loi	
FONCTIONNALITÉ TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement informatique de base aux bureaux régionaux. 	1 mois	
		Réalisé	
	<ul style="list-style-type: none"> • Connectivité internet aux bureaux régionaux. 	1 mois	
	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier formation équipes BCMM (mise à jour conceptuelle) 	2 mois	
		2 mois	
	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du cadastre 	Avant l'approbation de la Loi	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réactiver le site web 		
<ul style="list-style-type: none"> • Compléter la base de données cadastrale 			

	avec l'information des carrières		
APUREMENT CADASTRAL	<ul style="list-style-type: none"> • Solution aux cas conflictuels. Publication (d'un décret ?) avec les critères à appliquer (empiètements zones protégées, empiètements par ressuscitation et toute situation exceptionnelle générée pendant le moratoire). 	2 mois	
	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de toute demande en instance. 	2 mois	
	<ul style="list-style-type: none"> • Normalisation des titres avec carrés pas contigus provenant des demandes de renouvellement avec réduction de superficie, encore en instance 	2 mois	

Des réunions avec les principaux responsables du Bureau du Cadastre minier et du ministère ont eu lieu pour suivre l'évolution des activités inscrites dans ce tableau de bord.

3.3.2 Suivi de la transparence des informations géo-scientifiques

Financé également par le MDTF, ce programme a été initié suite aux perturbations observées dans l'accès aux informations géo-scientifiques et à la gestion des infrastructures géologiques.

Afin de contribuer à l'amélioration de la transparence dans l'accès aux informations géo-scientifiques et de la gestion des infrastructures géologiques, le même Consultant a été mandaté pour faire le diagnostic de la gestion des informations géo-scientifiques.

Un rapport a été également produit, suivi de recommandations :

i- Actions immédiates et urgentes

- Nettoyage des virus du serveur, récupération de son fonctionnalité et vérification du disc dur de sauvegarde, afin de s'assurer de qu'il existe copie de la totalité des données.
- Réalisation d'une nouvelle copie de sauvegarde, qui devra être stockée dehors du bâtiment de la Direction des Études et de la Promotion, dans un lieu sécurisé.
- Vérification du disc de l'ancien poste de travail endommagé et le cas échéant, récupération de l'information et réalisation de la correspondante copie de sauvegarde.
- Installation du logiciel et réactivation des licences existantes

Il est extrêmement urgent assigner d'une façon immédiate les ressources économiques requis pour l'exécution des activités listées ci-dessus.

ii- Actions à court terme

- Formuler et mettre en œuvre une politique claire et transparente de diffusion des données géo-scientifiques, avec une différenciation nette entre les données privées et publiques, y compris la détermination des prix de vente.
- Réaliser une enquête officielle qui établira les responsabilités sur la disparition des logiciels et des informations et mettre en place des mesures de sauvegarde pour mieux garantir la sécurité du patrimoine national.
- Remise en opération du réseau local et des postes de travail de la salle de géomatique.
- Remise en opération de la salle de consultation.
- Remise en opération du site web
- Amélioration des ressources humaines, avec une augmentation significative de la capacité opérationnelle.
- Implémentation, d'une façon stricte, d'une méthodologie de copies de sauvegarde que sécurise l'information et évite à l'avenir la reproduction des problèmes actuelles.

iii- Actions à moyen terme

- Remise en opération de l'intranet, favorisant la circulation interne des données au sein de l'Administration minière, et aussi l'exportation / diffusion des informations par voie du site web.
- Remise en opération du SIGE et de sa connectivité avec la base de données cadastrale du BCMM.
- Coordination institutionnelle avec OMNIS et intégration de toute l'information géologique - minière disponible aux institutions publiques dans un système intégral et unifié.
- Amélioration de l'infrastructure et des ressources au musée et la bibliothèque.

3.4 SOUTIEN AU PROCESSUS DE RECONCILIATION

Ce programme prévu à l'axe 7 du Plan de Travail et financé par le MDTF dont le fond est administré par la Banque Mondiale, a pour objectif de maximiser la divulgation et la compréhension des rapports de réconciliation des exercices 2012 et 2013 à tous les niveaux et récolter le maximum d'échanges et de réflexions à travers l'organisation de débats multipartites sur les rapports en question.

Il a également pour objectif d'informer et de former toutes les parties prenantes au processus de mise en œuvre de l'EITI

A cet effet, un Atelier de sensibilisation et de formation réunissant près de trente Organisations de la Société Civile a été organisé par le Comité National à Antananarivo les 6 et 7 Décembre, 2016.

L'Atelier animé par les membres volontaires du Comité National et du Secrétariat exécutif avec l'appui du Cabinet Ernst&Young.

4. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL

Malgré les efforts accomplis pour redynamiser les activités de l'EITI Madagascar, 2016 demeure une année difficile à cause du manque de personnel au niveau du Secrétariat Exécutif.

Axes	Objectifs	Activités prévues	Réalizations	Progrès Accompli
Rapport de réconciliation – Exercice 2014 (Axe 1)	<ul style="list-style-type: none"> - Outre les obligations prévues à l'exigence 4, l'EITI doit s'assurer à ce que le rapport prévoit des informations contextuelles encore plus étoffées sur le secteur extractif. - Par ailleurs l'EITI procèdera à une diffusion plus large du rapport entre autres, auprès du grand public 	<ul style="list-style-type: none"> Produire un rapport de réconciliation couvrant l'année fiscale 2014 Commencer la réalisation du rapport de réconciliation pour l'année fiscale 2015 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport EITI 2014 publié au mois de décembre 2016 Les procédures de recrutement de l'Administrateur Indépendant pour la réconciliation de l'exercice 2015 n'ont pas abouti jusqu'à fin 2016 	<ul style="list-style-type: none"> Vis-à-vis des exigences, Madagascar est à jour par rapport aux calendriers de publication des rapports de réconciliation Le retard est pris dans le recrutement de l'administrateur indépendant 2015 malgré les initiatives prises pour devancer la lourdeur administrative
Transparence dans la gestion des permis miniers (Axe 2)	Améliorer la transparence en matière de procédure d'octroi et de gestion des permis miniers	Suivi des recommandations du Diagnostic du BCMM (Bureau du Cadastre Minier de Madagascar)	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du rapport de suivi par le Consultant aux parties prenantes (Administration, Organisation de la Société Civile, Compagnies Pétrolières et Minières, Organisations Internationales et Ambassades) - Elaboration du tableau de bord pour le suivi des recommandations 	Le rapport a permis d'identifier les points forts et les points faibles du BCMM et a permis à l'EITI d'émettre des recommandations pour l'amélioration de la transparence dans la gestion des titres
Transparence dans la gestion des informations géo-scientifiques (Axe 3)	Améliorer la transparence de l'accès aux informations géo-scientifiques et la gestion des infrastructures géologiques	Suivi des recommandations du Diagnostic de la Direction de la Géologie -	- Présentation du rapport de suivi par le Consultant aux parties prenantes (Administration, Organisation de la Société Civile, Compagnies Pétrolières et Minières, Organisations Internationales et Ambassades)	Le rapport a permis d'identifier les points faibles et les problèmes du département et a permis à l'EITI d'émettre des recommandations

*Pour la réalisation des axes 6, et 8, un cabinet local devrait être recruté.

<p>Transparence de la distribution des revenus (Axe 4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance de parties prenantes et du grand public de la fiscalité minière et pétrolière, - Améliorer la transparence de la distribution des revenus fiscaux générés par le secteur extractif 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'information sur la fiscalité minière et pétrolière, - Faire une étude sur la distribution des revenus miniers (frais d'administration, redevances minières et ristournes) 	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des travaux a été souvent conditionné par l'attente des nouveaux Codes Minier et Pétrolier - Les TDRs ont été finalisés pour le recrutement d'un cabinet qui va assister le Comité National 	<p>Activité en attente des procédures de recrutement du Cabinet</p>
<p>Formations (Axe 5)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les capacités de la société civile et des agents de l'Etat pour qu'ils puissent débattre efficacement des rapports EITI - Améliorer les capacités des membres du Comité National et du Secrétariat pour un meilleur pilotage des activités mis en œuvre dans le cadre du processus 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des membres du Comité National - Formation des parties prenantes au niveau national, régional et à l'étranger 	<p>Finalisation des TDRs et des calendriers adéquats suite au manque de personnel au niveau du Secrétariat exécutif et à d'autres contraintes administratives</p>	<p>Activités financées par la BAD/PAGI, en cours de finalisation des procédures de réalisation.</p>

<p>Sensibilisation (Axe 6)*</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la compréhension du processus EITI et des rapports EITI par le grand public et les parties prenantes - Faire approprier l'EITI par les membres du Groupe Multipartite et les mobiliser sur les enjeux de la transparence du secteur extractif 	<ul style="list-style-type: none"> - Brochures + CD - Journée de solidarité EITI - Emissions – débats TV et Radio - Insertions presse & magazines - Publireportage (vidéo de présentation de l'EITI) - TV/Radio : Emissions éducatives - TV : Parrainage JT (Journal. télé) - Panneaux publicitaires - Affiches - Insertions web (bannières) - Revue semestrielle EITI 	<p>Recrutement des différents prestataires pour la réalisation par type d'activités</p>	<p>La réalisation des activités sont en cours mais les livrables sont prévus à partir de 2017</p>

<p>Soutien au processus de réconciliation (Axe 7)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maximiser la divulgation et la compréhension du rapport aussi bien au niveau central que dans les régions - Récolter le maximum d'échanges et de réflexions à travers l'organisation de débats multipartites sur les rapports publiés - Encourager la prise en compte des recommandations formulées dans les rapports EITI et par les parties prenantes EITI 	<ul style="list-style-type: none"> - Version intégrale du rapport - Version résumée du rapport (grand public) - Atelier de sensibilisation et de formation des journalistes - Conférence-débat des parties prenantes - Conférence-débat des parlementaires - Ateliers de sensibilisation dans les régions minières - Conférence Nationale EITI - Document de « Recommandations et Perspectives EITI » 	<p>Organisation d'un Atelier de sensibilisation et de formation/information pour les organisations de la société civile</p>	<p>L'Atelier a permis au Comité National d'évaluer le niveau d'implication et de compréhension des OSC de la Norme EITI</p> <p>Les ateliers prévus pour les parlementaires et dans les régions minières ont du être reporté par faute de disponibilité dans le calendrier parlementaire ou des autres parties prenantes</p>
<p>Soutien au processus de validation (Axe 8)*</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'EITI en tant que plateforme de débat et de réflexion concernant les résultats contenus dans les rapports EITI et les questions-clés de la transparence du secteur extractif - Mobiliser les parties prenantes à la mise en œuvre de recommandations concrètes formulées à l'issue de la publication des rapports EITI 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de création (Agence de communication) - Forum des OSC sur le processus EITI - Team-building du Comité National EITI - Booklet : Plan de travail/Rapport annuel - Booklet : Guide EITI pour les OSC - Booklet : Guide EITI pour les entreprises 	<p>Recrutement des prestataires par type d'activités</p>	<p>La réalisation des activités sont en cours mais les livrables sont prévus à partir de 2017</p>

		- Documentaire TV : Rapport EITI 2014 - Documentaire TV : Rapport EITI 2015		
Coordination du Secrétariat National (Axe 9)	Permettre le bon fonctionnement de l'EITI	Assurer le financement des honoraires du Secrétaire Exécutif, du Responsable en Communication, de l'Assistant Administratif et Financier, du Webmaster/Informaticien ainsi que le financement des charges diverses de fonctionnement Réaliser une étude sur l'institutionnalisation de l'EITI Madagascar	Afin de permettre le bon fonctionnement de l'EITI, de nombreuses rencontres ont été effectuées aux fins d'exposer les difficultés de l'EITI suite au non-paiement des honoraires du personnel du Secrétariat Exécutif et au manque de fournitures de bureau: - Demande de réaffirmation de l'engagement du Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de l'EITI à Madagascar - Lobbyings auprès de toutes les parties prenantes la Société Civile, des Société Extractives, et des partenaires techniques et financiers Finalisation des TDRs et recrutement du Cabinet Ernst&Young pour la réalisation de l'étude pour le renforcement de la gouvernance de l'EITI Madagascar	Les lobbyings ont été faits et des propositions ont été envoyées pour faire intégrer le financement du secrétariat national EITI dans les lois de finances mais jusqu'à ce jour, aucun financement n'a été obtenu. Ni au niveau de l'administration ni auprès d'autres partenaires Réalisation en cours et livrables attendus en 2017

Acquisitions (Axe 10)	Améliorer l'opérationnalité de Secrétariat Exécutif	Achat de fournitures et mobiliers de bureau	Acquisition de principales fournitures, mobiliers de bureau et autres matériels informatiques	Résolution partielle des problèmes pour le bon fonctionnement du Secrétariat Exécutif

5. EVALUATION DES PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'EITI

Le rapport d'activités 2016 évalue les performances par rapport à toutes les exigences prévues dans la nouvelle norme EITI édition du 25 février 2016.

N°	Exigences	Progrès
1	<p>L'EITI exige un suivi efficace par le groupe multipartite (Comité National EITI).</p> <p>1.1. Le gouvernement est tenu d'effectuer une déclaration publique de son intention de mettre en œuvre l'EITI</p> <p>1.2. Le gouvernement est tenu de nommer un haut responsable chargé de diriger la mise en œuvre de l'EITI</p> <p>1.3. Le gouvernement est tenu de travailler avec la Société civile et les entreprises, et de mettre en place un Groupe multipartite pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'EITI</p> <p>1.4. Le Groupe multipartite est tenu de convenir et de tenir à jour un plan de travail, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'EITI</p>	<p>1.1. Le Gouvernement a réaffirmé son engagement à poursuivre la mise en œuvre de la norme EITI à Madagascar lors du Conseil des Ministres en date du 23 juin 2016</p> <p>1.2. Suivant Décret N° 2016/840 du 06 Juillet, 2016, le Ministre auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole a été nommé nouveau Champion de l'EITI Madagascar</p> <p>1.3. L'Arrêté N° 5615/2013 en date du 15 Mars, 2013 qui porte création définitive et la réactivation du Comité National prévoit en son article 4 que le nombre des membres du collège de l'Administration est de 5. L'Article 5 de l'Arrêté prévoit que le nombre des membres du collège de l'Industrie Extractive est de 4 pour les compagnies minières et de 3 pour les compagnies pétrolières. Enfin l'article 6 du même Arrêté prévoit que le nombre des membres du collège de la Société Civile est de 7.</p> <p>1.4. Le Plan de Travail 2017 chiffré a été validé par le Comité National au mois de décembre 2016 et publié sur le site web de l'EITI Madagascar³</p>

³ Eiti-madagascar.org

N°	Exigences	Progrès
	<p>1.5. Mise en œuvre adaptée</p> <p>1.6. Echéances de déclarations et de Validation</p> <p>1.7. Suspension</p> <p>1.8. Radiation</p> <p>1.9. Recours</p>	<p>1.5. Plusieurs éléments du Plan de Travail 2016 ont nécessité une adaptation importante suite aux procédures internes auxquelles les partenaires financiers doivent se conformer avant le déblocage des fonds.</p> <p>1.6, 1.7, 1.8, 1.9 Madagascar est devenu « Pays Candidat » depuis Février, 2008, puis « Suspendu » en Octobre, 2011 mais la suspension a été levée depuis le 06 Juin, 2014</p>
2	L'EITI exige une publication régulière et ponctuelle des rapports EITI.	- Les rapports de réconciliation sont publiés régulièrement conformément aux exigences de l'EITI,
3	L'EITI exige que les rapports EITI contiennent des informations contextuelles sur les industries extractives.	<p>Durant l'année 2016, l'EITI Madagascar a produit le rapport de réconciliation relatif à l'exercice fiscal 2014.</p> <p>Les exigences de la nouvelle norme EITI ont été intégrées dans le rapport relatif à l'exercice 2014, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le résumé du cadre légal et du régime fiscal, - une vue d'ensemble de l'industrie extractive du pays, - la contribution des industries extractives à l'économie, - les données de production en quantité, - la répartition des revenus provenant des industries extractives, - la gestion des revenus issus du secteur extractif, - le registre des permis, - les procédures d'octroi des permis miniers.

N°	Exigences	Progrès
4	<p>L'EITI exige la publication de rapports EITI exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'Etat issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.</p> <p>4.1. Définition des taxes et des revenus qui doivent être inclus dans le rapport EITI</p> <p>4.2. Définition des entreprises et des entités de l'Etat qui sont tenues de faire une déclaration</p>	<p>4.1, 4.2. Les taxes et les revenus qui doivent être inclus dans le rapport, les entreprises et entités de l'Etat qui sont tenues de faire une déclaration, ont été définis et inclus dans le canevas, lequel a été adopté par le Comité National.</p>
5	<p>L'EITI exige un processus d'assurance crédible basé sur l'application des normes internationales</p> <p>5.1. Nomination de l'administrateur indépendant</p> <p>5.2. Accord sur les Termes de Référence de l'administrateur indépendant</p> <p>5.3. Evaluation et recommandations de l'administrateur indépendant</p> <p>5.4. Le Groupe multipartite devra avaliser le rapport EITI préalablement à sa publication</p>	<p>5.1. Pour la réconciliation de l'exercice 2014, la nomination de l'administrateur indépendant s'est faite par appel d'offres. Les capacités techniques et financières des candidats ont été évaluées par le Comité National et le nom du candidat sélectionné en l'occurrence le cabinet PriceWaterHouse&Coopers est également approuvé par le Comité National avec des critères de sélection et des grilles d'évaluation préalablement approuvés par le Comité National, avant d'être envoyé au partenaire financier pour obtention de l'Accord de Non Objection (ANO).</p> <p>5.2. Le contenu des Termes de Référence de l'administrateur indépendant a été validé par le Comité National.</p> <p>5.3. Le rapport de réconciliation prévoit une évaluation et des recommandations de la part de l'administrateur indépendant.</p> <p>5.4. Avant la publication, le rapport de réconciliation est discuté et avalisé par le Comité National.</p>
6	<p>L'EITI exige des rapports EITI compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public.</p>	<p>6.1. La version synthétisée en langue malgache du rapport relatif à l'exercice 2014 est disponible comme pour les années précédentes.</p>

N°	Exigences	Progrès
	<p>6.1. Le Groupe multipartite doit s'assurer que le rapport EITI est compréhensible, activement promu, accessible au public et qu'il contribue au débat public</p> <p>6.2. Le Groupe multipartite est encouragé à publier des rapports EITI qui sont lisibles/consultables électroniquement et à coder ou baliser les rapports EITI et les fichiers de données de sorte que les informations puissent être comparées à d'autres données publiques</p>	<p>6.2. Comme les rapports relatifs aux exercices 2012 et 2013, celui relatif à l'exercice 2014 a été publié sur le site Web de l'EITI Madagascar</p>
7	<p>L'EITI exige que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact</p> <p>7.1. Le Groupe multipartite est tenu d'entreprendre des actions à partir des enseignements tirés, d'identifier, de comprendre et de corriger les causes des écarts et de tenir compte des propositions d'amélioration de l'administrateur indépendant</p> <p>7.2. Le Groupe multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'EITI sur la gouvernance des ressources naturelles</p>	<p>7.1. Les rapports de réconciliation tiennent compte des actions réalisées par rapport aux recommandations précédentes de l'administrateur indépendant (identification des recommandations et de leur suivi)</p> <p>7.2. Afin de pouvoir évaluer les résultats de l'impact de la mise en œuvre de l'EITI sur la gouvernance des ressources naturelles, des procédures de suivi des recommandations ont été mises en place et validées par le Comité National.</p> <p>A titre d'exemple, outre le suivi des recommandations de l'administrateur indépendant, un canevas validé par le Comité National a été élaboré pour effectuer le suivi de la gouvernance des permis miniers. Il en est de même pour le suivi de la gouvernance des informations géo-scientifiques.</p>

Par ailleurs, le Comité National a eu l'occasion d'expérimenter en vue de la prochaine validation, l'utilisation des formulaires d'auto-validation mis à disposition par le Secrétariat international,

Exigences		Aucun	Inadéquat	Significatif	Satisfaisant
Suivi GMP	Engagement Gouvernement				
	Engagement Industries				
	Engagement Sociétés civiles				
	Groupe multipartite				
	Plan de travail				
Licences	Cadre légal				
	Octroi des licences				
	Registre des licences				
	Divulgence des contrats				
	Propriété réelle				
	Participation de l'Etat				
Suivi Production	Prospection				
	Production				
	Exportation				
Collecte des revenus	Divulgence impôts et taxes				
	Revenus des ventes des parts de l'Etat et en nature				
	Infrastructures et accords de troc				
	Revenus du transport				
	Transactions entreprises d'Etat				
	Paiements infranationaux				
	Niveau de désagrégation				
	Ponctualité des données				
Qualité des données					

Exigences		Aucun	Inadéquat	Significatif	Satisfaisant
Attribution des revenus	Répartition des revenus				
	Transferts infranationaux				
	Gestion des revenus et dépenses				
Dépenses sociale et économique	Dépenses sociales				
	Dépenses quasi fiscales				
	Contribution économique				
Résultats et impacts	Débat public				
	Accessibilité des données				
	Suivi des recommandations				
	Résultats et impacts				

Ce qui a conduit à des recommandations considérées comme les mesures correctives à mettre en œuvre avant le processus officiel de validation :

EXIGENCES	MESURES	CALENDRIER/ RESPONSABLE	OBSERVATION
Engagement du Gouvernement, des industries extractives et des organisations de la Société civile	Réaffirmer les engagements de toutes les parties prenantes de l'EITI Redynamiser la participation active de tous les membres désignés du Comité national	GMP / Août 2016	Progrès significatif
Le Groupe multipartite a-t-il envisagé d'établir une base juridique pour le groupe ?	Elaborer l'étude sur l'institutionnalisation de l'EITI Valider et faire adopter par le Gouvernement les textes qui régiraient l'EITI	GMP et MPMP/ Septembre 2016	Progrès inadéquat
Le plan de travail	Mettre à jour le PTA Avoir des activités spécifiques sur le suivi des recommandations des rapports EITI	GMP / Décembre 2016	Progrès significatif
La mise en œuvre de l'ITIE, y compris les Rapports ITIE, a-t-elle été activement promue et a-t-elle contribué au débat public ?	Organiser des ateliers de dissémination au niveau régional et augmenter la couverture médiatique des activités et de la communication sur le rapport.	GMP/ Décembre 2016	Progrès inadéquat
Le Rapport ITIE est-il compréhensible et accessible au public, y compris en ligne, en exemplaires papier et dans les langues adéquates ?	Procéder à une relance auprès du cabinet réconciliateur pour les rapports en version malagasy et anglaise	GMP/ Août 2016	Progrès inadéquat

EXIGENCES	MESURES	CALENDRIER/ RESPONSABLE	OBSERVATION
Le Groupe multipartite s'est-il accordé sur une politique claire à propos de l'accès aux données, de la diffusion et de la réutilisation des données ITIE ?	Etablir une politique relative à l'accès aux données, à la diffusion et la réutilisation des données EITI.	GMP/ Décembre 2016	Progrès significatif
Les Rapports ITIE sont-ils disponibles en format données ouvertes grâce au Groupe multipartite ? Des événements de sensibilisation ont-ils été organisés pour améliorer la prise de conscience du Rapport ITIE ?	Appliquer la politique et les livrables demandés dans les TDR de l'administrateur indépendant. Mettre en œuvre le PTA, particulièrement sur le volet sensibilisation régionale	GMP/ Décembre 2016	Progrès inadéquat
*Le Groupe multipartite a-t-il pris des dispositions quelconques pour rendre les rapports ITIE lisibles électroniquement, et pour coder ou baliser les rapports ITIE et les fichiers de données afin que les données ITIE puissent être comparées à d'autres données accessibles au public ?	Mettre à disposition les données de base collectées par l'administrateur indépendant	GMP/ Décembre 2016	Progrès inadéquat
Quelles possibilités ont eu les parties prenantes de donner leur point de vue sur le processus et l'impact de l'ITIE ?	Elargir le processus de dissémination d'informations et de débats publics. Tenir compte de ce point pour le prochain rapport qui sortira avant Juillet 2016.	GMP/ Juillet 2016	Progrès inadéquat

EXIGENCES	MESURES	CALENDRIER/ RESPONSABLE	OBSERVATION
Leurs avis sont-ils reflétés dans le rapport annuel d'avancement ?			
Quelles actions le Groupe multipartite a-t-il prises pour examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles ?	Poursuivre le suivi de la mise en œuvre des recommandations dans les rapports EITI Gestion des titres, gestion des informations géo scientifiques	GMP/ Juillet 2016	Progrès inadéquat
*Le Rapport ITIE comprend-il des informations complémentaires sur l'octroi des licences, telles que l'efficacité et l'efficacité des systèmes d'octroi de licences ?	Analyse de l'efficacité et de l'efficacité des systèmes d'octroi lors du prochain rapport Insérer cet aspect dans la collecte des informations contextuelles sur l'octroi des licences dans le prochain rapport	PWC / 16 Septembre 2016	Progrès inadéquat
Le Rapport ITIE fournit-il un lien vers ou inclut-il un registre des licences/contrats relatifs aux entreprises mentionnées dans le Rapport ITIE ?	Améliorer l'accessibilité au registre du BCMM via le site web (www.bccm.mg) et procéder à sa mise à jour régulière Pour le secteur pétrolier, établir un registre à partir de la base de données au niveau de l'OMNIS et le publier sur le site web de l'OMNIS OMNIS / Avant décembre 2016	BCMM et OMNIS / 1 Décembre 2016	Progrès significatif
*Le pays divulgue-t-il au public tout contrat ou licence pour l'exploitation du pétrole, du gaz ou des minerais ?	Publier l'arrêté d'octroi des licences dans le journal officiel	GOUVERNEMENT/ Action continue dans les meilleurs délais.	Progrès significatif

EXIGENCES	MESURES	CALENDRIER/ RESPONSABLE	OBSERVATION
Le Rapport ITIE explique-t-il la politique du gouvernement en matière de transparence des contrats, y compris les dispositions légales pertinentes, les pratiques concrètes de divulgation et les réformes du gouvernement planifiées ou en cours ?	Développer des messages de plaidoyer, lobbying pour expliquer les avantages de la divulgation des contrats à toutes les parties prenantes	GMP/ Avant 31 décembre 2016	Progrès inadéquat
Le pays dispose-t-il d'un registre des propriétaires réels accessible au public ? Lorsqu'un tel registre existe, le rapport ITIE indique-t-il comment accéder à l'information ?	Elaborer la politique nationale sur la divulgation des propriétaires réels Insérer la notion de propriétaire réel dans les projets de réforme des codes miniers et pétroliers.	GMP/ Décembre 2016 Ministère des Mines/Octobre 2016	Progrès inadéquat
Les données financières du Rapport ITIE sont-elles ventilées par entreprise, entité d'État et flux de revenus ?	Bien préciser les communes et les régions concernées par les paiements dans le prochain rapport	PWC/ Septembre 2016	Progrès significatif
recommandations d'autres réformes du secteur extractif liées au renforcement de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles ?	Continuer la réalisation des activités du PTA dans ce sens entre autre l'institutionnalisation de l'EITI		Progrès significatif
Des fichiers de données électroniques ont-ils été publiés en accompagnement du Rapport ITIE ?	Réclamer les fichiers électroniques à l'ancien administrateur indépendant	GMP/ 31 juillet 2016	Progrès inadéquat

EXIGENCES	MESURES	CALENDRIER/ RESPONSABLE	OBSERVATION
Le Rapport ITIE indique-t-il quels revenus de l'industrie extractive sont repris dans le budget national ?	Retracer la destination des revenus dans les prochains rapports. Revoir la répartition entre les impôts d'Etat et les impôts locaux	PWC/ Septembre 2016	Progrès significatif
recommandations d'autres réformes du secteur extractif liées au renforcement de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles ?	Retracer et réconcilier les ristournes payées au niveau central et qui doivent être transférées au niveau des régions et des communes PWC/Septembre 2016	PWC/ Septembre 2016	Progrès significatif
Des fichiers de données électroniques ont-ils été publiés en accompagnement du Rapport ITIE ?	Réclamer les fichiers électroniques à l'ancien administrateur indépendant	GMP/ 31 juillet 2016	Progrès inadéquat
Le rapport ITIE divulgue-t-il des informations sur la contribution des industries extractives à l'économie pour l'exercice fiscal couvert par le rapport ITIE, telles que l'importance des industries extractives, en termes absolus et en pourcentage du PIB, y compris une estimation de l'activité du secteur informel	Mieux documenter et cartographier cette partie dans le prochain rapport. Ajouter notamment la contribution du secteur des petites mines. Elaborer une étude dans ce sens pour mettre à jour la contribution du secteur extractif dans l'économie nationale.	GMP/ Décembre 2016	Progrès significatif
le Groupe multipartite a-t-il pris en compte la matérialité des dépenses sociales obligatoires ? Lorsque le Groupe multipartite a conclu qu'aucune dépense sociale obligatoire n'existe ou n'est suffisamment significative, quelle(s)	Tenir compte de la matérialité dans les prochains rapports. Engager une étude spécifique à cette question pour bien aligner les contributions du secteur privé aux vraies priorités locales pour le développement durable.	GMP et société civile/ Janvier 2017	Progrès significatif

EXIGENCES	MESURES	CALENDRIER/ RESPONSABLE	OBSERVATION
preuve(s) a-t-il obtenue(s) à cet égard ?			
Lorsque les dépenses sociales obligatoires existent et sont significatives, le rapport ITIE divulgue-t-il ces transactions, et les réconcilie-t-il quand cela est possible ?	A prévoir dans les prochains rapports	PWC/Septembre 2016	Progrès significatif
Lorsque les dépenses sociales significatives obligatoires sont accordées en nature, le rapport ITIE divulgue-t-il la nature et la valeur estimée des transactions y relatives ?			

Il est essentiel de mentionner que certaines recommandations identifiées lors de cet exercice d'auto évaluation ont déjà été intégrées dans la réalisation du rapport de réconciliation EITI pour l'année fiscale 2014, publiée au mois de décembre 2016. Ces recommandations sont résumées dans le tableau ci-après :

EXIGENCES / MESURES

1. Le Rapport ITIE documente-t-il le niveau de propriété du gouvernement et/ou des entreprises d'État dans les entreprises minières, pétrolières et gazières opérant dans les secteurs pétrolier, gazier et minier, y compris celles détenues par des filiales d'entreprises d'État ou par des coentreprises ?
2. Le rapport divulgue-t-il des modifications dans le niveau de propriété durant la période de déclaration ?
3. Le Rapport ITIE documente-t-il le niveau de propriété du gouvernement et/ou des entreprises d'État dans les entreprises minières, pétrolières et gazières opérant dans les secteurs pétrolier, gazier et minier, y compris celles détenues par des filiales d'entreprises d'État ou par des coentreprises ?
- 4.*Le rapport divulgue-t-il des modifications dans le niveau de propriété durant la période de déclaration ?
5. Rapporter les valeurs de production de manière systématique dans le prochain rapport
6. Ventiler les données par commune dans chaque région concernée pour le suivi des parts de ristourne.
7. Réconcilier les données existantes (compagnies/administration) aussi bien en matière de volume que de valeur de production et établir des méthodes de calcul
8. Réconcilier par rapport aux chiffres de la douane.
9. Ventiler les données par commune dans chaque région concernée pour le suivi des parts de ristourne.
10. Réconcilier les données existantes (compagnies/administration) aussi bien en matière de volume que de valeur d'exportation et établir des méthodes de calcul
11. Mieux sensibiliser les compagnies pour intégrer le processus de réconciliation dans le prochain rapport
12. Mieux sensibiliser les administrations pour intégrer le processus de réconciliation dans le prochain rapport
13. Continuer la réalisation des activités du PTA dans ce sens entre autre l'institutionnalisation de l'EITI
14. Lorsque le bénéficiaire des dépenses sociales obligatoires est une partie tierce, par exemple pas une entité de l'État, le rapport ITIE divulgue-t-il le nom et la fonction du bénéficiaire ?
15. Lorsque des dépenses quasi fiscales existent et ont été significatives, le Groupe multipartite a-t-il développé un processus de déclaration pour la divulgation des dépenses quasi fiscales dans le Rapport ITIE ? Les dépenses ont-elles été divulguées en conséquence ?

6. APERÇU DES REPOSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RECONCILIATION ET DE LA VALIDATION, LE CAS ECHEANT

Le Comité National n'a pas eu l'occasion de mettre en place un système adapté pour le suivi de toutes les recommandations issues de la réconciliation. A par les activités initiées pour la réalisation des rapports de diagnostic sur la transparence de la gestion des titres miniers et des informations géo scientifiques, le Groupe multipartite n'a pas encore considéré exhaustivement les autres recommandations.

Toutefois, les observations suivantes sont émises pour constater des progrès réalisés face aux recommandations des rapports antérieurs et permettre un meilleur suivi dans le cadre des futures activités du Comité National.

Thèmes :	Recommandations principales
Fiabilisation des données fournies par les organismes collecteurs	Certification par la Cour des Comptes des informations divulguées par les entités d'Etat déclarantes préalablement au commencement des missions de réconciliation.
Harmonisation du système de classification et d'identification des contribuables et des opérateurs	Echanges d'informations constantes entre le BCMM et le MFB et harmonisation de l'identification des titulaires de permis miniers avec leur qualité de contribuable (numéro fiscale et statistique et numéro de permis minier). Le BCMM doit s'assurer de disposer des informations fiscales de chaque titulaire de permis minier et de procéder informatiquement aux recoupements constants avec l'administration fiscale.
Ecart entre les données de l'Administration et les autres sources telles que l'UNCTAD concernant les exportations d'or et de pierres précieuses en quantité et en valeur.	Avec l'appui du MFB et du MAE, sollicitation de l'appui des pays partenaires commerciaux pour la communication des quantités et des valeurs des substances exportées par Madagascar.
Compte analytique des sociétés extractives	Extension du champ d'application de l'obligation de comptabilité analytique actuellement imposées aux entreprises industrielles au niveau des entreprises du secteur extractif. L'article 20.06.16 de la CGI : « Les industriels doivent tenir une comptabilité analytique ... ». Cet article devrait être étendu au niveau des entreprises du secteur extractif.
Octroi des permis miniers / Détenteurs des permis miniers et pétroliers	Clarification des dispositions exceptionnelles prises en 2011 concernant le gel des permis ; lesquelles sont constitutives d'un facteur de blocage et de corruption. Application de la loi et les dispositions réglementaires en vigueur qui régissent le secteur Minier et Pétrolier. Divulgarion du registre des permis miniers sur un site internet fonctionnel avec les informations suivantes : les titulaires de permis, types de permis, les coordonnées de la zone concernées, copie de l'arrêté d'octroi, historique de mouvement du permis, la date de demande et de l'octroi du permis, validité du permis et les substances concernées. Obligation légale des Compagnies

Thèmes :	Recommandations principales
	<p>Pétrolières et des titulaires de permis miniers de remplir le dernier canevas ITIE avant leur départ définitif.</p> <p>Des pistes de recommandations ont été émises à la suite d'un diagnostic du BCMM diligenté par EITI Madagascar. Les principales recommandations peuvent se résumer comme suit⁴ : i) Effectuer un audit cadastral ; ii) Décider de l'octroi ou du refus sur la base des instructions diligentées par la BCMM ; iii) Identifier et régulariser les titres en vigueur pour régler les situations exceptionnelles résultant du moratoire</p>
<p>Tarifification des substances</p>	<p>Mise à jour par la DGM d'une tarification par substance. Adoption d'une base de valeur unique (à mettre à jour périodiquement) pour chaque substance.</p>
<p>Cas des entreprises intervenantes du secteur extractif qui ne sont pas titulaires de permis/titre minier mais effectuent des paiements significatifs auprès d'autres entités hors-BCMM et hors-OMNIS.</p>	<p>Adoption par le CN ITIE d'une méthode plus adéquate permettant d'inclure les autres intervenants du secteur extractif dans le scope de la mission de réconciliation (grossistes, intermédiaires en négoce, transitaires, prestataires en réalisation d'études spéculatives...) et les entreprises effectuant des paiements significatifs auprès de l'ANOR, de la DGM, de l'OMNS... en lien avec une activité minière et pétrolière. L'ensemble des chaînes de valeurs participant dans le secteur extractif pourrait être incluse dans le scope de la réconciliation.</p> <p>Non limitation aux seuls détenteurs de permis miniers ou licences pétrolières.</p>
<p>Harmonisation des statistiques et des procédures de contrôles Automatisation, institutionnalisation et amélioration du processus ITIE</p>	<p>Organisation d'un planning d'échanges d'informations inter administration efficient, automatisés et informatisé afin d'éviter la redondance des demandes d'information auprès des entités administratives déclarantes.</p> <p>Conception d'outil statistique sur le secteur extractif selon une périodicité suffisante avec l'association harmonieuse de l'intégralité des parties prenantes (douanes, fiscalité, CTD, organismes sociaux, DGM, INSTAT...).</p> <p>Intégration dans la loi ou les textes réglementaires relatifs à la participation obligatoire au processus ITIE. Adoption par voie réglementaire du canevas de déclaration et intégration dans le site de l'ITIE Madagascar afin qu'il puisse être téléchargeable par les entités concernées par la réconciliation.</p> <p>Octroi d'un identifiant à chaque entreprise intervenant dans le secteur extractif lui permettant de se connecter à son compte pour remplir son canevas de déclaration. A défaut d'avoir rempli son canevas, l'entreprise s'exposerait à une suspension de son permis/titre.</p> <p>Elaboration d'un système d'information pour que tous les organismes collecteurs et les entreprises extractives renseignent leurs formulaires respectifs directement en ligne.</p> <p>Intégration et articulation des contextes et impacts économiques sur les recettes de l'Etat des mines artisanales et les petites mines vis-à-vis de la mission classique de réconciliation des flux ITIE en fonction du seuil de matérialité (sur une ou deux missions distinctes selon l'opportunité).</p>

⁴ Document : EITI – Diagnostic de la gestion des titres Miniers / Août 2015

Thèmes :	Recommandations principales
<p>Transparence Divulgateion des propriétaires réels</p>	<p>Le Code Pétrolier n'a pas prévu de disposition sur l'obligation de publier les contrats pétroliers. Les contrats ont prévu une clause de confidentialité. Les informations à disposition du public sont uniquement les divers décrets d'approbation de contrat pétrolier et le contrat standard type disponible sur le site de l'OMNIS. La politique du gouvernement en matière de transparence des contrats mérite des clarifications (tant pour le secteur pétrolier que minier).</p> <p>Le paiement des frais sectoriels devraient être conditionné par le remplissage des critères cumulatifs ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du canevas ITIE dument rempli (lequel comporte une demande d'information sur la propriété réelle) ; et - Actualisation du formulaire des propriétaires réels. <p>Amélioration des dispositifs relatifs à la notion de contrôle dans le Code Minier et dans le Code pétrolier. Insérer cette notion de changement du contrôle de l'entreprise extractive directement dans le Code Pétrolier (et non simplement dans les modèles de CPP).</p> <p>Modification du décret d'application du code minier 2006-910 afin d'appréhender le changement de contrôle du titulaire de permis minier lorsqu'il est une S.A en ajoutant à l'obligation de communiquer les statuts de la société et toute évolution y afférente, l'obligation de notifier au BCMM une copie de son registre d'action et toute évolution y afférente.</p> <p>Le gouvernement et les entreprises d'État pourraient spontanément et annuellement publier et communiquer au comité EITI/réconciliateur leur niveau de propriété dans les entreprises minières, pétrolières et gazières opérant à Madagascar, y compris les entreprises détenues par des filiales d'entreprises d'État ou par des opérations conjointes, et qu'il signale tout changement dans leur niveau de propriété pendant la période de déclaration, en conformité avec l' Exigence 2.6 (c).</p>
<p>Contribution à la pression fiscale faible dans le secteur extractif (le taux de 0,35 % est relativement faible comparé à la pression fiscale moyenne à Madagascar qui est de 10,03 %)</p>	<p>Augmentation de l'efficience des vérifications des activités économiques réalisées par tout titulaire de permis minier et pétrolier (aussi bien pour ceux en phase de recherche que ceux en phase d'exploitation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quid des investissements réellement réalisés à Madagascar pendant les phases de recherche et quid de l'opportunité d'envisager des minimums de dépenses d'investissements à réaliser et d'en contrôler la réalisation de manière assidue ? - Quid du montant de la TVA payée auprès des prestataires spécialisés dans ces phases ? quid de la territorialité de la TVA (TVA intermittente) et quid de la consommation réellement réalisée sur place à Madagascar pendant cette phase de lourd investissement potentiel et quid de la domiciliation fiscale et immatriculation de ces prestataires (à l'étranger ou Madagascar) ?

Thèmes :	Recommandations principales
	<ul style="list-style-type: none"> - Quid de la surveillance de l'activité économique de tout titulaire de permis d'exploitation et des transactions que ces derniers réalisent (cession informelle de permis, réalité des déclarations de ventes des substances trouvées au niveau national et international – y compris à petit échelle, contrôle augmenté au niveau de l'ensemble des chaînes de valeurs dans le négoce des substances minières et des pierres précieuses) ? - Quid de la bonne gouvernance, de leur contribution aux recettes fiscales et de la bonne méthodologie adoptée dans la gestion, la détention et l'exploitation des titulaires de permis d'exploitation ? Pour information, 15% de l'ensemble des carrés miniers attribués sont détenus par 3 % des titulaires de permis miniers « particuliers personnes physiques » qui sont en phase d'exploitation alors que 2% de l'ensemble des carrés miniers attribués sont détenus par 6 % des titulaires de permis miniers « entreprises » qui sont en phase d'exploitation. <p>Compléter ce qui précède par des moyens de contraintes et de sanctions adaptés et efficaces.</p>
<p>Classification des industries extractives</p>	<p>Dans le souci de statistique et afin d'apprécier plus convenablement la participation du secteur extractif dans l'économie nationale, il pourrait être opportun que l'INSTAT utilise une classification de l'industrie extractive illustré ci-dessous (cf. inspiration classification CITI & INSEE) afin de permettre au public d'en suivre isolément leur contribution au PIB et à la pression fiscale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extraction de charbon - Extraction d'hydrocarbures : Cette division comprend la production de pétrole brut, l'extraction de pétrole de gisements de schiste et de sables bitumeux de même que la production de gaz et d'hydrocarbures liquides. - Extraction de minerais métalliques : Cette division comprend l'extraction de minerais métalliques, souterraine, à ciel ouvert ou par l'exploitation minière des fonds marins. Elle inclut également les opérations de traitement et d'enrichissement du minerai telles que concassage, broyage, lavage, séchage, agglomération, calcination, lixiviation ou séparation par gravité ou flottaison. - Autres industries extractives : Cette division couvre l'extraction en carrière mais aussi le dragage d'alluvions, le broyage de roches ou l'exploitation de marais salants. Les produits sont utilisés notamment dans la construction (sables, pierres, etc.), les fabrications de matériaux (argiles, gypse, calcium, etc.), la fabrication de produits chimiques, la joaillerie, etc.

Thèmes :	Recommandations principales
	<p>- Services de soutien aux industries extractives : Cette division comprend les services spécialisés de soutien à l'extraction exécutés pour le compte de tiers. Elle comprend les services d'exploration par les méthodes classiques de prospection, comme le prélèvement d'échantillons et les observations géologiques, ainsi que les forages, les forages d'essai ou les reforages des puits de pétrole ou pour les minerais métalliques et non métalliques. Elle inclut la construction des fondations de puits de pétrole ou de gaz, la cimentation des revêtements (tubages) de puits de pétrole ou de gaz, le nettoyage, le vidage, le pompage à vide des puits de pétrole et de gaz, le drainage ou le pompage des mines, les services d'enlèvement des déblais dans les mines, etc. Sont également incluses les opérations complémentaires nécessaires à la préparation des matières brutes (minéraux solides, minerais métalliques, produits de carrière, etc.) pour leur commercialisation.</p> <p>Selon les résultats qui ressortiraient de cette classification, un traitement fiscal et administratif pourrait être envisagé pour tenir compte de leur particularité.</p>
Méconnaissance par les responsables des CTD de l'ITIE.	Formation des maires ainsi que de son équipe sur les nouvelles normes ITIE.
Retombées économiques et social des petites mines	Renforcement des structures d'encadrement des exploitants artisanaux au travers de Groupements d'intérêt économique / coopératives minières.
Vulgarisation du rapport ITIE	Considération des missions de vulgarisation et de formation liées à la divulgation des données issues de la mission ITIE au bénéfice des parties publiques et privées.
Paiement direct et transferts infranationaux (exigences 4.6 et 5.2)	<p>Sollicitation par le groupe multipartite d'une mise en œuvre adaptée de l'obtention et de la réconciliation des données des flux de paiements directs et de transferts infranationaux conformément à la Disposition 8.1.</p> <p>Une préparation en amont des données par les entités concernées faciliterait – voir permettrait tout simplement – la participation des entités gouvernementales infranationales.</p> <p>L'informatisation et le tri desdites données en amont est une nécessité pour observer les exigences ITIE. Le Groupe multipartite doit établir la matérialité des transferts infranationaux obligatoires.</p>
Propriété réelle – Disposition de l'ITIE 2.5 : Définition claire à établir par le groupement multipartite de ce qu'est une « personne politiquement exposée »	Propositions :

Thèmes :	Recommandations principales
	<ul style="list-style-type: none"> - Inspiration GAFI⁵ : L'expression personnes politiquement exposées (PPE) étrangères désigne les personnes qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger, par exemple, les chefs d'État et de gouvernement, les politiciens de haut rang, les hauts responsables au sein des pouvoirs publics, les magistrats et militaires de haut rang, les dirigeants d'entreprise publique et les hauts responsables de partis politiques. L'expression PPE nationales désigne les personnes physiques qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions publiques dans le pays, par exemple, les chefs d'État et de gouvernement, les politiciens de haut rang, les hauts responsables au sein des pouvoirs publics, les magistrats et militaires de haut rang, les dirigeants d'entreprise publique et les hauts responsables de partis politiques. Les personnes qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions au sein de ou pour le compte d'une organisation internationale désigne les membres de la haute direction, c'est à dire les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d'administration et toutes les personnes exerçant des fonctions équivalentes. - Source interne (Article 21 de l'Instruction N° 006/2007-CSBF du 3 août 2007 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) ; - Source 4ème Directive AML (UE) 2015/849 du parlement européen et du conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, modifiant le règlement (UE) no 648/2012 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 2006/70/CE de la Commission
<p>Dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat – Dispositions de l'ITIE 6.2 - Définition claire à établir par le groupement multipartite</p>	<p>Les dépenses quasi fiscales incluent les accords par le biais desquels les entreprises d'Etat entreprennent des dépenses sociales, telles que les paiements pour des services sociaux, pour des infrastructures publiques, pour des subventions sur les combustibles ou pour le service de la dette nationale, etc... extérieures au processus de budget national. Le Groupe multipartite est tenu de mettre au point un processus de déclaration en vue d'atteindre un niveau de transparence égal à celui qui existe pour les autres paiements et flux de revenus et d'inclure les filiales des entreprises d'État ainsi que les opérations conjointes.</p>

⁵ http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/Recommandations_GAFI.pdf

7. POINTS FORTS OU FAIBLESSES IDENTIFIEES DANS LE PROCESSUS EITI

7.1 Points forts identifiées dans le processus EITI durant l'année 2016

Le financement des activités 2016 a été assuré par la BAD (Banque Africaine de Développement) et le Multi-Donors Trust Fund.

Le suivi des recommandations sur les études relatives au diagnostic de la gestion des titres miniers et des informations géo-scientifiques a été réalisé.

Fort engagement des mêmes membres du collège des industries extractives, de l'administration et de la société civile du Secrétaire Exécutif, malgré un contexte général difficile car des activités importantes ont pu être réalisées.

Malgré l'effectif restreint des membres du Comité National présents à chaque réunion, toutes les réunions ont pu être tenues même si le quorum n'a pas toujours été atteint.

Un atelier organisé par le Comité National pour les organisations de la société civile ont vu la participation et la pleine adhésion de toutes les parties prenantes. La presse malgache a été particulièrement intéressée.

7.2 Faiblesses identifiées dans le processus EITI durant l'année 2016

Le fonctionnement du Secrétariat Exécutif continue à être perturbé, faute du financement prévu par l'intermédiaire du Basket Fund. Le personnel du secrétariat est réduit au Secrétaire Exécutif et à l'Assistant Administratif et Financier. Comme les honoraires n'ont pas été payés depuis la contribution de la Banque Africaine du Développement au mois de mars 2016, l'Assistant Administratif et Financier n'était plus en mesure d'accomplir ses missions au sein du Secrétariat Exécutif à partir du mois de Juillet 2016

Le paiement des créances dans le cadre du fonctionnement normal de l'EITI, n'a pu être réglé.

Le calendrier de certaines activités comme le recrutement du réconciliateur pour l'exercice 2015 a accusé du retard afin de se conformer aux procédures des partenaires financiers.

Pour toutes les réunions tenues au cours de l'année 2016, le quorum n'a pas été atteint dû au faible taux de participation des membres du collège de l'Administration et de la Société Civile.

Les activités de communication ont été très limitées à cause du manque d'activités et de ressources humaines.

Absence récurrente du représentant du Champion aux réunions du Comité National

8. COUTS TOTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE

Pour l'année 2016, le budget total prévu avec les trois bailleurs dont un basket fund à financer par l'Etat malgache s'est élevé à 536 654 USD, et a été réparti comme suit :

- Banque Africaine de Développement : 200 500 USD
- Multi Donors Trust Fund : 236 154 USD
- Basket Fund : 100 000 USD

Il est à noter que le fonds alloué par la BAD et administré par le PAGI n'a été entamé que pour le paiement des honoraires du personnel du Secrétariat national jusqu'au mois de mars 2016.

Pour les activités financées par le MDTF, le montant total décaissé pour la réalisation des activités sur le diagnostic de la gestion des titres miniers et de la gestion des informations géo scientifiques ainsi que les différents ateliers de sensibilisation n'est pas encore disponible compte tenu du fait que toutes ces activités ont été mis en œuvre directement par la Banque mondiale à travers la procédure « Bank Executed » .

9. COMMENTAIRES SUPPLEMENTAIRES

Les mêmes commentaires que l'année dernière sont maintenus. En effet, la participation de chaque collège est devenue faible. Cette faible participation pourrait s'expliquer par :

(i) une efficacité limitée par rapport aux objectifs prévus dans le plan du travail, suite aux problèmes financiers du Secrétariat Exécutif.

(ii) des réunions du groupe multipartite assez fréquentes et qui ne sont pas programmées dans des délais adéquats afin de permettre aux membres de s'organiser. Par ailleurs, pour motiver davantage la participation des membres de chaque collège, le Comité National devrait être plus proactif dans la mise en œuvre du plan de travail.

(iii) les travaux du comité national ont été axés sur des priorités qui ne concernent pas forcément toutes les entités du Groupe multipartite. Aussi, les prochaines activités d'intérêt commun ou qui pourraient concerner les autres membres des trois collèges seraient proposées.

(iv) Bien que le Comité National ait déjà eu l'intention d'accroître davantage la participation au processus EITI, des régions où les activités minières et pétrolières sont actives, cet objectif n'a pas encore pu être atteint, essentiellement pour des raisons budgétaires. Le Comité National apportera une attention particulière à ce point. Deux ou trois réunions du groupe multipartite pourraient ainsi être tenues dans ces régions.

10. CE RAPPORT D'ACTIVITES A-T-IL ETE DISCUTE EN DEHORS DU GROUPE MULTIPARTITE ?

Le rapport d'activités a été discuté uniquement au sein du groupe multipartite. Il a été recommandé à chaque collège (administration, compagnies extractives et société civile) de le partager avec les membres de leurs organisations respectives et de rapporter les commentaires au sein du comité national au cours de la validation du rapport.

Le Comité national prévoit dans les activités de sensibilisation et d'information sur l'EITI d'intégrer la présentation du rapport annuel d'avancement 2016 dans les différents ateliers nationaux et régionaux organisés après sa publication officielle.

Par ailleurs, avec le financement de la BAD/PAGI, l'élaboration de booklets sur les rapports annuels d'avancement et les plans de travail sont en cours.

11. COMPOSITION DETAILLEE DU GROUPE MULTIPARTITE ET NOMBRE DES REUNIONS DURANT LA PERIODE CONCERNEE

11.1 Composition détaillée du Groupe Multipartite durant la période concernée

Le Champion de l'EITI Madagascar, qui est le Ministre auprès de la Présidence chargé des Ressources Stratégiques, Monsieur LALAHARISAINA Joeli Valérien a été succédé par Monsieur ZAFILAHY Ying Vah, Ministre auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole. Le nouveau décret qui le nomme a été pris en Conseil des Ministres suite à la réaffirmation de l'engagement du Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de la norme EITI.

Outre le Champion, le Comité National de l'EITI est composé de 21 membres, divisé équitablement en voix égales entre les trois entités, suivant les règles de l'EITI dont la Société Civile, les Industries Extractives et l'Administration.

Pour la Société Civile :

- Mme. RAKOTONDRALAMBO Holly, Alliance Voahary Gasy, représentant du GIE
Avec M. RAZAKAMANARINA Ndrantomahefa, Alliance Voahary Gasy, suppléant
- M. NICOLL Martin, WWF-MIPO Madagascar, représentant du GIE
- M. LEWIS Richard, ONG DURELL, représentant du GIE ;
- Mme RAVELOSON Voahangy, représentant la coalition PCQVP Madagascar ;
- Mme. RAFOLISISOA Haingo, UNMDH Madagascar, représentant la coalition PCQVP;
- M. RAJERIHARINDRANTO Harinesy, Coordonnateur Régional Zone Sud ONG ASOS (Société civile Régionale).

Pour les Industries Extractives :

- Mme. FITZGERALD Winifred, de la société Ambatovy, représentant la Chambre des Mines ;
- Mme. BOARLAZA Lydia, de la société Madagascar Consolidated Mining, représentant la Chambre des Mines ;
- M. MARQUETOUX Jean Luc, de la société MADA AUST, représentant la Chambre des Mines
- Mme. ANDRIANARIJAONA Tiana, de la Toliara Sands, représentant la Chambre des Mines ;
- Mme. DANE Marcelle, de la société Tullow Oil Madagascar, représentant l'Association Professionnelle des Pétroliers-Amont Malgache (APPAM) ;
- M. RAHARISON Edmond, Total E&P Madagascar, représentant l'APPAM
- M. RAMANDIMBIARISON Njaka, SAPETRO, représentant l'APPAM.

Pour l'Administration :

- M. RAKOTOTAFIKA Gérard, représentant du Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole ;
- Mme HANITRA Lalaina, représentant du Ministère auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole ;
- Mme. SOAFARA Hanitrinala Marie France Direction Générale des Douanes, représentant du Ministère des Finances et du Budget ;

- M. RAKOTONANAHARY Herizo Direction Générale des Impôts, représentant du Ministère des Finances et du Budget ;
- M. RANDRIANARISON Nandrasanamahery, représentant du Ministère de l'Economie et du Plan ;
- M. RABEFITIA Haga, représentant du Ministère de l'Environnement et des Forêts ;
- M. NGOLO Gilbert, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- Mme. RAKOTONIRINA Holy Volana, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ;

Le Secrétariat Exécutif de l'EITI Madagascar est quant à lui composé par :

Mme. RANDRIAFENO Tolotrandry Rajo Daniella, Secrétaire Exécutif
 M. ANDRIATSITOHAINA Rija, Assistant Administratif et Financier, qui a quitté le Secrétariat à partir du mois de juillet 2016

11.2 Réunions effectuées durant l'année 2016 et présences des membres du Comité National

Le Comité National s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année 2016. Outre les réunions ordinaires de validation, compte tenu du contexte en 2016, les membres du Comité National se sont beaucoup réunis pour réaliser même les travaux techniques afin d'assister au mieux le secrétariat national.

- Les **10, 12, 19 et 31/05**, Réunions sur les validations des PTA et du rapport d'avancement annuel
- Les **03, 07, 10 et 21/06/2016** – Réunions de travail du Comité National dans le cadre des remplissages des formulaires d'auto-évaluation
- Le **01/07/2016** -, Présentation des résultats de l'auto évaluation
- Les **22/07, 05 et 10/08/2016**, Réunions de mise au point sur la réalisation du rapport de réconciliation 2014
- Les **10, 14, 25, 27/10/2016**, Réunions de travail et de préparation des différents rapports à publier par l'EITI Madagascar avant les délais requis par les exigences
- Les **03, 08 17 et 23/11/2016** — Réunions sur le suivi diagnostic BCMM
- Les **06 et 07/12/2016**, Atelier d'information/formation de la société civile
- Les **01, 12, 15 et 20/12/2016**, Réunions de finalisation du rapport de réconciliation 2014
- Le **23/12/2016** - Réunion de validation des différents rapports EITI ainsi que de la feuille de route sur la divulgation de la propriété réelle

12. PERSPECTIVES 2017

La date pour la validation de Madagascar initialement prévue le 5 décembre 2016 a été reportée pour le mois de septembre 2017. Comme 2016 a été une année de reconquête, de sensibilisation, de redynamisation des nouvelles parties prenantes ainsi qu'une année de réaffirmation de tous les engagements, les défis qui attendent l'EITI Madagascar face au processus de validation demeurent importants.

La publication du rapport EITI concernant l'année fiscale 2014 suivant les nouvelles normes EITI de 2016 était un chantier difficile. Les exercices d'auto-évaluation ont beaucoup aidé pour l'amélioration des collectes d'information.

Des mesures correctives ont été soulevées lors de cet exercice et ont été intégrées dans le nouveau plan de travail 2017. Les activités y afférentes seront ainsi à prioriser en 2017, avec l'effectivité de l'institutionnalisation de l'EITI Madagascar.

Concernant le financement, les activités de 2017 continuent à être financées par le MDTF (Banque Mondiale) et le PAGI (BAD). En outre, l'EITI Madagascar envisage de poursuivre les lobbyings auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que l'Etat afin d'assurer le financement du Secrétariat Exécutif en 2017 et assurer ainsi l'opérationnalité de cet organe technique et garantir la continuité des activités de l'EITI à Madagascar.

13. CONCLUSIONS

L'année 2016 était l'année de préparation de Madagascar à la validation pour la norme internationale EITI, sur la transparence des industries extractives. Pour ce faire, le Comité National et le Secrétariat exécutif n'ont pas lésinés sur les moyens à disposition pour parfaire ces préparatifs.

Les formulaires d'auto évaluation ont été utilisés pour identifier les principales recommandations afin de corriger les éventuels écarts et insuffisance dans la mise en œuvre de la norme EITI. Les mesures correctives ont été intégrées dans la réalisation du nouveau rapport de réconciliation 2014 afin d'obtenir toutes les données et les informations contextuelles exigées ou recommandées par la norme. En outre, une réaffirmation formelle de l'engagement du Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de la norme EITI à Madagascar a été confirmée par une communication verbale en Conseil des Ministres, le 23 juin 2016. Monsieur ZAFILAHY Ying Vah, Ministre auprès de la Présidence chargé des Mines et du Pétrole a été désigné Champion de l'EITI Madagascar.

Toutefois, les efforts doivent encore être maintenus ainsi que les activités de sensibilisation et de soutien de ce processus de validation à tous les niveaux de parties prenantes. Le financement manquant du Basket Fund continue en effet à handicaper le fonctionnement du Secrétariat Exécutif. L'impact sur la dynamique de tous les organes décisionnel et technique de l'EITI Madagascar commence à se faire sentir. Ce qui a conduit vers la fin de l'année 2016 à l'initiative d'une étude financée par le Multi-Donors Trust Fund, sur le renforcement de la gouvernance du Comité National et donc l'institutionnalisation de l'EITI Madagascar ainsi que son financement.

Ceci en parallèle avec la réalisation des activités prévues dans le nouveau plan de travail 2017, l'engagement et la ferme volonté du nouveau Champion, des membres du Comité National et du Secrétariat Exécutif, l'EITI Madagascar espère préparer avec plus de sérénité, la validation de pays à la norme en 2017.

Approuvé par le Groupe Multipartite :

Date: 19 Juin 2017

ANNEXE I: Plan d'activités EITI Madagascar 2017

#	Plan d'activités EITI 2017					Fonds			Calendrier 2017												
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2017	PAGI	BF	MDTF	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1	Rapport de réconciliation	Réaliser une réconciliation des flux financiers entre les industries extractives et l'Etat - pour les années fiscales 2015 et 2016	Lourdeur de la procédure de recrutement du cabinet indépendant et Absence de financement perein pour la réalisation des rapports à partir de 2016	Rapport de réconciliation EITI , si possible pour les deux années 2015 et 2016	Rapports publiés	155 000	75 000														
2	Divulgation de la Propriété réelle	Réaliser les activités définies dans la feuille de route nationale pour la divulgation de la propriété réelle	Compréhension claire de ce que c'est la "propriété réelle"	Consulter préalablement les parties prenantes	Parties prenantes ciblées	125 000															
				Organiser des ateliers d'information/d e concertation	Ateliers tenus																
			Difficulté d'obtenir les informations	Mettre en place un Comité de pilotage pour	Comité de pilotage fonctionnel																

#	Plan d'activités EITI 2017					Fonds			Calendrier 2017													
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2017	PAGI	BF	MDTF	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
		TOTAL 4				15 000																
5	Transparence des informations géo-scientifiques	Améliorer la transparence de l'accès aux informations géo-scientifiques et la gestion des infrastructures géologiques	Dérèglement de l'accès aux informations géo-scientifiques et la gestion des infrastructures géologiques	Suivi des recommandations du rapport de diagnostic sur la gestion des informations géo-scientifiques	Rapports de suivi	50 000			50 000													
		TOTAL 5				50 000			50 000													
6	Transparence de la distribution des revenus	Améliorer la connaissance des parties prenantes et du grand public de la nouvelle fiscalité minière et pétrolière	Révision du code minier et du code pétrolier en cours	Ateliers d'information sur la nouvelle fiscalité minière et pétrolière	Nb. Participants	26 923			53 846													
				Booklet: Guide de la fiscalité minière et pétrolière	Nb. Destinataires	13 462			26 923													
		Améliorer la transparence de la redistribution	Fluidité du circuit de redistribution des revenus	Documentaire TV : Guide de la fiscalité	Nb. Diffusions	13 462			19 231													

#	Plan d'activités EITI 2017					Fonds			Calendrier 2017																
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2017	PAGI	BF	MDTF	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
		des revenus fiscaux générés par le secteur extractif	aux institutions et commuautés bénéficiaires	minière et pétrolière																					
		TOTAL 6				53 846			100 000																
7	Formations	Renforcer les capacités de la société civile et des agents de l'État pour qu'ils puissent débattre efficacement des rapports EITI	Les dispositions légales et fiscales régissant les compagnies extractives ne sont pas souvent assimilées par les agents de l'Etat et sont mal compris par les organisations de la société civile	Formations sur place	Nb. Personnes formees	11 000	11 000																		
				- au niveau national																					
		Améliorer les capacités des membres du Comité National et du Secrétariat EITI pour un meilleur pilotage des	-	- au niveau regional	Nb. Personnes formees	17 000	17 000																		
				Formations a l'etranger																					
				secretariat et comite national	Nb. Participants	48 000	48 000																		

#	Plan d'activités EITI 2017					Fonds			Calendrier 2017																		
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2017	PAGI	BF	MDTF	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D						
		activités mis en œuvre dans le cadre du processus																									
		TOTAL 7				76 000	76 000																				
8	Sensibilisation	Améliorer la compréhension du processus EITI et des rapports EITI par le grand public et les parties prenantes Faire approprier l'EITI par les membres du Groupe Multipartite et les mobiliser sur les enjeux de la transparence du secteur extractif	La baisse des activités durant la période de suspension a affaibli la notoriété de l'EITI auprès des parties prenantes et du grand public	Brochures + CD	Nb. Distribués	4 846	4 846																				
				Journée de solidarité EITI	Nb. Participants	5 000	5 000																				
				Émissions - débats TV et Radio	Nb. Diffusions	2 423	2 423																				
				Insertions presse & magazines	Nb. Diffusions	9 792	9 792																				
				Publireportage (vidéo de présentation de l'EITI)	Nb. Diffusions	4 846	4 846																				
				TV/Radio : Émissions éducatives	Nb. Diffusions	5 846	5 846																				
				TV: Parainnage JT (Journ. télé)	Nb. Diffusions	6 923	6 923																				
				Panneaux publicitaires	Zones couvertes	26 462	26 462																				
				Affiches	Institutions couvertes	1 538	1 538																				

#	Plan d'activités EITI 2017					Fonds			Calendrier 2017													
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports		Montant 2017	PAGI	BF	MDTF	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
				Indicateurs																		
				Insertions web (bannières)	Nb. Visiteurs site web	1 920	1 920															
				Revue semestrielle EITI	Nb. Destinataires	15 000	15 000															
				TOTAL 8		84 597	84 597															
9	Soutien au processus de réconciliation	Maximiser la divulgation et la compréhension du rapport aussi bien au niveau central que dans les régions	Insuffisance des débats et des analyses approfondis des rapports auprès des parties prenantes et des institutions concernées par la gestion de l'industrie extractive	Version intégrale du rapport	Nb. Distribués	1 923		1 923														
		Récolter le maximum d'échanges et de réflexions à travers l'organisation de débats multipartites sur les rapports publiés		Version résumée du rapport (grand public)	Nb. Distribués	5 000		5 000														
		Encourager la prise en compte des		Atelier de sensibilisation et de formation des journalistes	Nb. Participants	5 385		5 385														
				Conférence-débat des parties prenantes	Nb. Participants	6 538		6 538														
				Conférence-débat des parlementaires	Nb. Participants	5 346		5 346														
				Ateliers de sensibilisation dans les régions	Nb. Participants	12 308		12 308														
				Conférence Nationale EITI	Nb. Participants	18 500		18 500														

#	Plan d'activités EITI 2017					Fonds			Calendrier 2017													
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2017	PAGI	BF	MDTF	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
		recommandations concrètes formulées à l'issue de la publication des rapports EITI		Documentaire TV: Rapport EITI 2015	Nb. Diffusions	7 692	7 692															
		TOTAL 10				60 627	60 627															
1	1	Institutionnalisation	Pérennisation des activités de l'EITI	Elaborer l'étude sur l'institutionnalisation de l'EITI																		
				Valider et faire adopter par le Gouvernement les textes qui régiraient l'EITI Madagascar																		
				Concrétiser le financement de l'EITI Madagascar																		
		TOTAL 12																				
1	2	Coordination	Pérennisation Secrétariat National et nécessité de renforcer l'équipe du	Paiement des arriérés d'honoraires du Secrétariat National	Personnel opérationnel	37 000		37 000	0													

#	Plan d'activités EITI 2017					Fonds			Calendrier 2017																
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2017	PAGI	BF	MDTF	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
		œuvre des activités de l'EITI	Secretariat Executif																						
		Continuer la mise en œuvre de l'EITI en s'assurant des contributions financières de participation	Participation financière pour les pays de mise en oeuvre	Recrutement des postes vacants au sein du Secrétariat National suivant le nouveau statut																					
				Fonctionnement et frais divers																					
				Participation à l'EITI international	Paiement effectué	10 000			10 000																
		TOTAL 11				150 000	150 000	0																	
13	Acquisitions	Améliorer l'opérationnalité du Secrétariat Exécutif	-	Téléphonie	Achat effectif	4 000	4 000																		
				Matériels audio-visuels	Achat effectif	3 000	3 000																		
				Goodies personnalisés EITI	Nb. Distribués	7 400	7 400																		
		TOTAL 13				14 400	14 400																		
TOTAL GÉNÉRAL						784 470	310 624	150 000	290 000																

#	Plan d'activités EITI 2017					Fonds			Calendrier 2017												
	Axes	Objectifs	Défis et obstacles de gouvernance	Activités / Supports	Indicateurs	Montant 2017	PAGI	BF	MDTF	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
				GRAND TOTAL		784 470															

